



BULLETIN MUNICIPAL



Le mot du maire

Cet été a été favorable au tourisme et à l'animation de notre village. Notre commune possède plusieurs atouts notamment la beauté de ses paysages et de son patrimoine historique classé, sans oublier ses maisons pittoresques. Les randonneurs, en particulier l'été, ne s'y trompent pas en parcourant tout le territoire sillonné par de nombreux chemins. Le semestre fut ponctué d'un certain nombre d'évènements ; moments conviviaux toujours appréciés de tous.

La journée Vélorail du 10 juin organisée par le comité des fêtes, avec la découverte de cette partie du Périgord Vert dotée d'une grande richesse paysagère et patrimoniale, a suscité l'enchantement de ses participants.

La cérémonie de dénomination de la salle des fêtes, le 24 juin, fut l'occasion de rendre hommage à Jean-Pierre HEYRAUD, maire de la commune pendant 49 ans.

Cette année encore la conférence du 22 août organisée par le CIRPC sur le thème de la préhistoire a attiré un nombreux public. Nous avons pu apprécier la brillante prestation du jeune conférencier Arthur GICQEAU sur le thème de Néandertal à l'ouest de l'Oural.

La fête de la Sainte Croix en septembre a tenu ses promesses ; bravo à tous les participants et félicitations aux heureux gagnants du concours de pétanque.

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a rassemblé ses fidèles participants à un moment important de notre histoire nationale.

Plus généralement, la fibre optique arrive progressivement sur notre commune. Les informations relatives au raccordement sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Le chantier relatif au futur parking municipal, avec l'amélioration de l'accessibilité à la mairie et à la salle des fêtes, démarre en cette fin d'année. Nous en reparlerons prochainement.

Pour finir, nous vous invitons à la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le samedi 13 janvier 2024 à 18 heures à la salle Jean-Pierre HEYRAUD.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël et une excellente année 2024.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2023 à 18 heures.

Présents : Mme Christelle COSER, M. Pascal CATHOT, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Frédéric SOUFFRON, M. Patrick DELPIT.

Excusé : M. Denis RAMBAUD.

Absent : M. Sébastien HUARD

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Patrick DELPIT.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Vote des taux de taxes locales 2023 (Délibération n° 2023-11).

Le maire rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Les communes continuent de percevoir la taxe d'habitation sur les autres locaux (résidences secondaires, locaux vacants).

Après délibération, le conseil municipal détermine les taux de taxes suivants pour l'année 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : taux de 38,81% (taux communal de 12,83% + taux départemental de 25,98%). Il s'agit des taux reconduits de l'année 2022,

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : taux de 79,10% (reconduction du taux de l'année 2022).

- taxe d'habitation résidences secondaires : taux de 10,47%.

Le produit prévisionnel attendu est de 60 679 euros.

Budget primitif 2023 (Délibération n° 2023-12).

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif 2023, à savoir :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre pour un montant de 514 881,64 euros,

- la section d'investissement qui s'équilibre pour un montant 145 615 ,36 euros.

Modification statuts ATD24 (Délibération n° 2023-13).

Le maire rappelle au conseil municipal que l'adhésion à l'ATD24 permet à la collectivité :

- d'avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :

* conseils, études d'opportunité et d'études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial,

* assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires.

* au choix de la collectivité, aux diagnostics et faisabilités dans le domaine de la gestion de la voirie communale et intercommunale.

- de souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD24.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve les statuts de l'ATD24,

- désigne le maire, comme son représentant au sein des organes délibérants à l'ATD24.

Délégation du conseil municipal au maire (Délibération n° 2023-14).

Il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au maire l'ensemble, ou une partie, des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT.

Après délibération, le conseil municipal donne délégation au maire pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés à l'article L.2122-22 du CGCT.

Modification horaires éclairage public (Délibération n° 2023-15).

Le maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide que l'éclairage public sera interrompu de 21 heures à 6 heures 30 mn sur l'ensemble du territoire de la commune à partir du 1^{er} mai 2023,

- charge le maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés.

Choix du maître d'œuvre pour aménagement parking (Délibération n° 2023-16).

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de stationnement et d'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes a été lancée, conformément à la réglementation du code de la commande publique.

A l'issue de la consultation du marché, la commission chargée de l'analyse des offres propose de retenir le cabinet ING&MO 24250 CENAC ET ST JULIEN pour un montant de 8 640,00 € TTC, conformément au tableau d'analyse ci joint.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché au cabinet ING&MO pour un montant de 8 640,00 € TTC
- d'autoriser le maire à signer et exécuter les marchés.

Enquête publique aliénation chemin rural «Tailladet» (Délibération n°2023-17).

Le maire présente au conseil municipal la demande d'aliénation, d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit «Tailladet» à 24440 Sainte Croix, de Madame ZIERE Petra car ce tronçon de chemin rural se trouve dans sa propriété.

Le maire propose :

- de lancer la procédure d'aliénation d'une portion de chemin rural dans la propriété de Madame ZIERE Petra,
- de désigner Monsieur Jacques RODRIGUEZ en qualité de commissaire enquêteur,
- que le demandeur prenne à sa charge la totalité du coût financier de cette opération (frais de parution, honoraires du commissaire enquêteur, géomètre, notaire...),
- de fixer le prix de vente de cette portion de chemin rural à 1 €/m² soit 293,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable pour une mise à l'enquête publique dans les conditions énumérées ci-dessus.

Enquête publique aliénation chemin rural «Tailladet» (Délibération n°2023-18, modification de la délibération n°2023-17).

Le maire présente au conseil municipal la demande d'aliénation, d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit «Tailladet» à 24440 Sainte Croix, de Madame ZIERE Petra car ce tronçon de chemin rural se trouve dans sa propriété.

Le maire propose :

- de lancer la procédure d'aliénation d'une portion de chemin rural dans la propriété de Madame ZIERE Petra,
- de désigner un nouveau commissaire enquêteur afin de poursuivre l'enquête, suite au décès du précédent commissaire enquêteur désigné,
- que le demandeur prenne à sa charge la totalité du coût financier de cette opération (frais de parution, honoraires du commissaire enquêteur, géomètre, notaire...),
- de fixer le prix de vente de cette portion de chemin rural à 1 €/m² soit 293,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable pour une mise à l'enquête publique dans les conditions énumérées ci-dessus.

Informations diverses.

Le SMD3 propose à la commune l'installation d'une borne à accessibilité renforcée avant la fin de l'année 2023.

Le local technique de la mairie sera déménagé le 13 mai prochain avant sa rénovation future.

Une étude est lancée pour la rénovation du bâtiment situé au-dessus du lavoir communal de Barjou.

Questions diverses.

Il a été évoqué la problématique de la prolifération des pigeons sur l'église, avec ses dégâts afférents sur la toiture et les combles. Une solution devra être mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Francis MONTAUDOUIN

Le secrétaire de Séance,

Patrick DELPIT

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 octobre 2023 à 18 heures.

Présents : Mme Christelle COSER, M. Patrick DELPIT, M. Francis MONTAUDOUIN, M. Denis RAMBAUD, M. Frédéric SOUFFRON.

Excusé : M. Sébastien HUARD.

Absent : M. Pascal CATHOT.

Présidence de M. Francis MONTAUDOUIN maire.

Secrétaire de séance : M. Frédéric SOUFFRON.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Rapport annuel 2022 prix et qualité du service public SIAEP SUD PERIGORD (Délibération 2023-19).

Le Maire présente le rapport annuel 2022 du SIAEP SUD PERIGORD sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP Sud Périgord.

Les faits marquants sont :

- le nombre d'abonnés desservis et la consommation moyenne par abonné sont en légère augmentation,
- au 1^{er} janvier 2023, les tarifs d'abonnement et de consommation sont en augmentation pour le secteur de Monpazier-Beaumont, secteur auquel appartient la commune de Sainte Croix,
- les taux de conformité s'améliorent. Ils sont de 99,17% pour le contrôle bactériologique (97,01% en 2021) et de 98,51% pour le contrôle physico-chimique (92,09% en 2021).

Après délibération, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Rapport annuel 2022 prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets SMD3 (Délibération 2023-20).

Le Maire présente le rapport annuel 2022 du SMD3 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Les faits marquants pour l'année 2022 sont :

- une diminution du volume traité, par habitant, de déchets ménagers,
- une amélioration du tri sélectif liée à une augmentation de la part des déchets valorisés.

Le budget prévisionnel 2023 est en forte hausse, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Après délibération, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Clôture enquête publique chemin de Tailladet (Délibération 2023-21).

Par délibération en date du 12 juin 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable, suite à la demande de Madame ZIERE Pétra, d'aliénation de l'assiette d'une portion de chemin rural au lieu-dit « Tailladet Est » traversant sa propriété entre les parcelles cadastrées AC 13 et AC 14.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 juillet au 19 juillet 2023 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que personne ne se soit manifesté.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, après délibération, le conseil municipal :

- accepte l'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « Tailladet Est » sur le territoire de la commune de Sainte Croix,
- fixe le prix de vente dudit chemin à 293,00 €,
- précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur (Mme ZIERE Pétra),
- autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Décisions modificatives budget principal (Délibération 2023-22).

Le maire propose au conseil municipal, sur le budget principal, en vue de la clôture du budget annexe logement Est, un virement de crédit de 15 237,00 euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Après délibération, le conseil municipal autorise cette opération.

Décisions modificatives budget annexe logement Est (Délibération 2023-23).

Le maire propose au conseil municipal, sur le budget annexe logement Est, en vue de la clôture du budget annexe logement Est, un virement interne de 15 237,00 euros dans la section d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal autorise cette opération.

Motion de défiance SMD3 (Délibération 2023-26).

Le conseil municipal de Sainte Croix exprime sa vive inquiétude quant aux pratiques du SMD3 dans la gestion des déchets à l'échelle départementale concernant :

- les prix prohibitifs pratiqués de 30% au-dessus par rapport aux tarifs annoncés lors des diverses réunions publiques et ateliers avec les communes au sujet de la mise en place de la redevance incitative,
- la non-conformité des points d'apport pour un certain nombre de citoyen(ne)s (personnes âgées, handicapées, de petite taille...),
- la non prise en compte des besoins réels sur les déchets incompressibles (couches, litières,),
- l'éloignement des points d'apports d'un nombre considérable de foyers,

- la non prise en compte des risques sanitaires dus aux nuisibles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal tient à affirmer son désaccord avec la politique appliquée actuellement par le SMD3 et demande :

- l'application d'un tarif juste et supportable,
- l'accessibilité des points d'apport à tout(e) citoyen(ne),
- la mise en place d'un moratoire pour réfléchir collectivement à d'autres façons de collecter les ordures ménagères, de manière incitative et juste, avec déblocage des points d'apports existants.

Clôture budget logement Est (Délibération 2023-28 annule et remplace la délibération 2023-27).

Le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « logement social Est », compte tenu de la réalisation des travaux, n'a plus lieu d'exister.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de clôturer le budget annexe « logement communal Est » à la fin de l'exercice 2023,
- dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Commission de contrôle des listes électorales.

Le conseil municipal propose pour la commune de Sainte Croix les membres de la commission de contrôle chargés de la régularité de listes électorales suivants ;

- au titre de conseiller municipal : titulaire M. Denis RAMBAUD et suppléant M. Frédéric SOUFFRON,
- au titre de délégué de l'administration : titulaire Mme Edith GRANNET épouse FRUMENTI et suppléante Mme Anne GIBERT,
- au titre de délégué du tribunal : titulaire Mme Marie France COSER et suppléant M. Jean-Pierre FRUMENTI.

Informations diverses.

La cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 se déroulera le samedi 11 novembre 2023 à 11 heures au monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,
Francis MONTAUDOUIN

Le secrétaire de séance,
Frédéric SOUFFRON

VIE DE COMMUNE

Clovis fait partie du paysage de notre commune !

Si vous prenez la route de Barjou, juste avant de tourner à gauche vers Sainte Croix, vous avez certainement remarqué dans le champ à droite un magnifique bouc blanc en train de brouter ou de ... dormir !

Il s'appelle CLOVIS, de race Saanen, il a 10 ans, il appartient à Henri URIA qui habite juste au-dessus, à Baden.



Henri a eu Clovis bébé, il provient d'un élevage d'Eymet, et tout petit il avait l'habitude de se coller à lui et de s'endormir. Une relation de confiance et d'affection s'est nouée entre lui et son maître, cette affection est visible et attendrissante. Il pose sa tête contre son maître et ferme les yeux, tout son être nous dit : « *je suis bien* »...

Même si certains prétendent qu'un bouc âgé devient souvent méchant, ce n'est pas le cas de Clovis. Comme dit Henri : « à bon maître, bon valet » !



J'ai pu approcher Clovis, le caresser, lui parler et j'atteste qu'il est doux et calme... et ne sens pas fort, comme le prétendent les mauvaises langues !

Il pèse 110 kgs et l'envergure de ses cornes est de 1m23.

Il n'est jamais malade, comme la plupart des boucs, et c'est son maître qui le soigne et lui taille les sabots.

Ce n'est pas le premier bouc d'Henri. Avant lui, il y a eu entre autres Albert, Scipion, Alexandre, Balthazar, Hagrid... Depuis tout petit chez ses parents, Henri s'est familiarisé avec boucs et chèvres et a appris à les soigner très jeune. C'est donc tout naturellement qu'il a continué adulte dès que sa vie de baroudeur lui en a laissé la possibilité.



Clovis ne craint pas la chaleur, le froid et la pluie, sauf la froide pluie d'hiver. Il rentre tous les soirs à l'abri, il y retrouve ses copines : les chèvres Farinette et Blanchette, âgées de 7 et 8 ans, avec lesquelles il fait des petits tous les ans.

Henri ne garde pas les chevreaux pour éviter la prolifération et la consanguinité du groupe, ils sont sevrés vers 4-5 mois et partent vers d'autres élevages ou... l'abattoir...



De loin, admirez Clovis, photographiez-le si vous le souhaitez, mais ne l'approchez pas afin de ne pas le perturber. Un bouc calme peut sortir de ses gonds si on le dérange trop...

Merci Henri, pour cette belle rencontre !

En passant sur la route, ne circulez pas trop vite les chèvres broutent parfois sur le talus, les poules viennent dire bonjour à Clovis, il faut faire attention au troupeau !

Anne Gibert

COMITÉ DES FÊTES

Sortie du 10 juin 2023 à Cognac sur l'Isle



Le 10 juin 2023, c'était le rendez-vous au Véloraïl du Périgord vert pour vivre une aventure insolite de deux heures, activité conviviale, familiale et chaleureuse sur une ancienne voie ferrée avec ses viaducs, ses ponts, ses tunnels d'autrefois sur des wagons avec assistance électrique sur 14 kms. Après l'apéro suivi du pique-nique sur les bords de l'Isle direction le véloraïl pour la digestion

Pendant près de deux heures, nous étions les conducteurs de petits wagons en plein air, un peu de sport des rires et des sensations dans la descente de 6 kms.

La journée s'est terminée par la visite du magnifique village médiéval de Saint Jean de Cole, trésor d'architecture en Périgord Vert.

Merci à tous les participants pour cette belle journée.

Yannick Moron



LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en mairie ou en ligne (service-public.fr) jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

ELAGAGE DES VOIES

Une opération d'élagage des voies communales est prévue début 2024 et sera réalisée par les services techniques de la communauté de communes.

Les petits déchets seront enlevés. Les grosses branches seront laissées sur place, à charge des riverains de les récupérer.

Au cas où vous souhaiteriez effectuer l'élagage par vos propres moyens nous vous invitons à en informer rapidement la mairie.

SALLE Jean-Pierre HEYRAUD

Le 24 juin s'est déroulée la cérémonie de dénomination de la salle des fêtes. Dans la continuité de l'adressage des voies et lieudits de la commune, le conseil municipal a décidé de rendre un hommage à son ancien maire en dénommant la salle des fêtes « Salle Jean-Pierre HEYRAUD ».

Dans les années 80, en 1983 exactement, sous la houlette de Jean-Pierre HEYRAUD, la commune a édifié sa salle des fêtes. Une construction réalisée avec une participation active de sa population. Un lieu de convivialité apprécié de tous, pour les réunions familiales, pour les lotos qui ont connu un franc succès à une époque proche, pour la fête du village et son traditionnel bal musette, etc. Cette salle des fêtes est une réalisation emblématique de Jean-Pierre. C'est la raison majeure qui nous guide à y inscrire son nom en signe de reconnaissance pour son engagement au service de ses concitoyens.

La plaque qui immortalise ce moment à été découverte par ses petits-fils, Quentin et Lucas,

L'assistance s'est ensuite retrouvée dans la « Salle Jean-Pierre HEYRAUD » autour d'un buffet préparé par une petite équipe de bénévoles.



URBANISME

Les autorisations d'urbanisme suivantes ont été accordées en 2023 :

Déclaration préalable de travaux n° 22D0008, le 11 janvier 2023 à Petra ZIERE, 1 Impasse des Essarts, pour la construction d'une piscine en coque enterrée.

Déclaration préalable de travaux n° 23D0001, le 3 mai 2023 à SCI Le Mas de Palau, 1 Chemin de la Laurencie, pour la transformation d'un garage en pièce à vivre.

Déclaration préalable de travaux n° 23D0003, le 19 avril 2023 à Philippe GIRARDIN, 5 Route des Prieurs, pour un lotissement de 1 lot.

Permis de construire n° 22D0003, le 28 décembre 2022 à SCI de La Bruyère, 2 Chemin de Jean de Bannes, pour un changement de destination d'un bâtiment avec création d'une extension afin d'y créer 2 logements.

Permis de construire n° 22D0005, le 8 février 2023 à Eric BUCHWALD, 1 Route des Prieurs, pour la construction d'une maison d'habitation.

Permis de construire n° 23D0001, le 12 juillet 2023 à François CROZET, 1 Chemin de Gorce, pour la rénovation d'une grange en habitation et création de deux annexes.

Déclaration préalable de travaux n° 23D0004, le 27 septembre 2023 à Gavin WEAVER, 1 Rue de Laulanié, pour réfection de couverture.

Déclaration préalable de travaux n° 23D0005, le 11 octobre 2023 à Gavin WEAVER, 3 Rue de Laulanié, pour insertion d'un bassin rectangulaire à l'intérieur d'un bassin existant.

Déclaration préalable de travaux n° 23D0006, le 11 octobre 2023 à Gavin WEAVER, 1 Rue de Laulanié, pour insertion d'un bassin rectangulaire à l'intérieur d'un bassin existant.

Déclaration préalable de travaux n° 23D0007, le 29 novembre 2023 à Jean-Louis CHEVIET pour la création d'une piscine.

ETAT CIVIL

Décès le 30 septembre 2023 à Libourne de Monsieur Jean-Guy SOULAGE, 8 Chemin de Tour de Rein.

INFORMATIONS UTILES

Mairie de Sainte-Croix
2 rue Jean Delpit Sainte Croix 24440 Sainte Croix
Téléphone : 05 53 63 25 20
mail : mairie.stecroix-de-bt@wanadoo.fr
Site internet : www.sainte-croix24.fr

15 : SAMU
18 : Pompiers
17 : Police
112 : Urgences

Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord
12 avenue Jean Moulin 24150 Lalinde
mail : ccbdp@ccbdp.fr
Téléphone : 05 53 73 56 20

Démarches administratives (Formation, Emploi, Retraite, Etat civil et Famille, Santé, Justice, Budget, Logement, Mobilité et Courrier) : France Services

36 boulevard Stalingrad 24150 Lalinde

Horaires d'ouverture à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Lundi : 14h à 17h,
- Mardi à jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h,
- Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30.

mail : franceservices@ccbdp.fr
Téléphone : 05 53 73 56 22

Déchetterie de Beaumontois en Périgord, horaires d'ouverture :

- du 1^{er} juillet au 31 août, du mardi au samedi de 7h30 à 13h,
- du 1^{er} septembre au 30 juin, du mardi au samedi, de 9h à 12h et du lundi au vendredi de 14h à 17h45.

Fermeture les dimanches et jours fériés.

Déchets ménagers (SMD3 Services usagers)

Téléphone : 09 71 00 84 24

Mail : service.usagers@smd3.fr

Dépannage Electricité (Enedis) : Téléphone : 09 72 67 50 24

Dépannage Eau (Sogedo) : Téléphone : 05 53 30 21 98